

CONTRAT POUR L'ENTREPOSAGE DES GRAINS

Date du contrat

Numéro du contrat

Producteur		Acheteur
	Nom	
	Adresse	
	Pour me joindre Tél. ou courriel	

Type de grain entreposé :	
----------------------------------	--

Qualité : L'entreposeur s'engage à conserver la qualité reçue	→
Escompte ou prime si la qualité sortie diffère de celle entrée :	→
Autres écarts tolérés (ex. : CCFM dans le maïs) :	→

Quantité (en tonnes) :	→
<ul style="list-style-type: none"> Un relevé des quantités entrées et des quantités sorties sera fourni lors des livraisons initiales et de la sortie du grain. L'entreposeur informera le producteur de la quantité restante à la fin de chaque mois. 	

Variation de poids tolérée entre l'entrée et la sortie (autre que celle due aux différences de teneur en eau entre l'entrée et la sortie) :	
--	--

Durée de l'entreposage	Frais d'entreposage	Modalité de paiement
Début : _____	Fixe (\$ ou \$/tonne) : _____	Après la sortie : <input type="checkbox"/>
Fin : _____	Mensuel (\$ ou \$/tonne/mois) : _____	Fin de chaque mois : <input type="checkbox"/>
Limite de sortie : _____	Autre : _____	Autre : <input type="checkbox"/>
	_____	_____

Conditions générales
<ul style="list-style-type: none"> L'Entreposeur reconnaît que le grain reste la propriété du Producteur durant toute la durée de l'entreposage. L'Entreposeur s'engage à détenir les assurances adéquates (responsabilité, feu, vol...) relatives à l'entreposage de grains, et la valeur assurée sera ajustée mensuellement en fonction de l'inventaire restant et du prix du marché. Si le grain entreposé est acheté par l'Entreposeur, le grain est non couvert par la garantie de paiement prévue au Règlement sur la mise en marché des grains.

X _____
Signature du **PRODUCTEUR**

X _____
Signature de l'**ENTREPOSEUR**

Nom en lettres moulées

Nom en lettres moulées